



Les Ruralies  
79230 VOUILLE

**Préfecture des Deux-Sèvres  
Madame le Préfet  
4 Rue du Guesclin  
BP 70000  
79099 NIORT Cedex 9**

Réf : Eau Quantité/MBO/CGE/2017  
Service Eau et Environnement  
Dossier suivi par Maud BOUSQUET  
☎ 05 49 77 15 15  
✉ [maud.bousquet@deux-sevres.chambagri.fr](mailto:maud.bousquet@deux-sevres.chambagri.fr)

Vouillé, le mercredi 11 octobre 2017

**Objet : Autorisation Unique Loi sur l'Eau au titre – Projet de 19 réserves de substitution bassin Sèvre Niortaise Marais Poitevin**

Madame le Préfet,

Par courrier du 5 octobre 2017, vous sollicitez mon avis sur le projet d'arrêté statuant sur la demande de la Coopérative de l'Eau d'autorisation unique Loi sur l'Eau pour le projet de 19 réserves de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin.

Les observations de la Coopérative sont les suivantes :

- page 6, dans le premier considérant, modifier l'écriture du quatrième paragraphe, afin de clarifier la règle définie sur l'abattement de volume ;
- La règle relative à la transmission des données pour le piézomètre de Renais (06351X0152) doit être identique pour les sites SEV9 (page 22) et SEV17 (page 29).

Par la même occasion, je tiens à remercier l'ensemble des services de la Préfecture et de la Direction Départementale des territoires des Deux-Sèvres qui ont contribué à la rédaction de cet arrêté, dans un esprit de concertation et de rigueur exemplaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président Directeur Général

Pierre TROUVAT